



eMOVIES

ESPACE DE MOBILITÉ VIRTUELLE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Au rythme de l'évolution de notre milieu et de l'intégration de la technologie dans notre vie quotidienne s'estompent les limites du présentiel et du virtuel, et nous découvrons la pertinence de la mobilité académique virtuelle en tant qu'outil et alternative aux processus traditionnels d'internationalisation en enseignement supérieur. Ce nouveau paradigme est un défi pour la mobilité traditionnelle en offrant l'opportunité d'obtenir des crédits académiques dans d'autres établissements d'enseignement supérieur (ÉES) grâce aux Technologies de l'information et de la communication (TIC).

Consciente de la grande opportunité que cela représente dans le domaine de l'internationalisation de l'enseignement supérieur, l'Organisation universitaire interaméricaine (OUI), appuyée par un groupe d'établissements membres de la Région Colombie, dirige la mise en marche et la coordination de l'Espace de mobilité virtuelle en enseignement supérieur (eMOVIES) avec pour objectif d'offrir des solutions innovatrices et de diversifier les alternatives de mobilité académique des étudiants, renforçant de cette manière le réseau interaméricain de coopération et les échanges académiques entre les établissements membres de l'Organisation.

eMOVIES consiste en un consortium d'ÉES membres de l'OUI, où chacun met volontairement à la disposition du consortium un nombre de places dans des cours ou matières qu'il offre en mode virtuel, afin que chaque établissement participant puisse définir un plan d'échange d'étudiants(es) en accord avec l'offre disponible au sein du consortium. Chaque établissement fixe les conditions ou exigences pour recevoir les étudiants(es) de l'échange et s'engage à émettre le certificat correspondant ou la reconnaissance à ceux (celles) qui auront rempli les exigences académiques et/ou administratives requises. L'échange est régi selon un principe de collaboration et de réciprocité qui n'implique aucun coût pour l'étudiant(e) inscrit(e) à l'échange.

PROTOCOLE DE PARTICIPATION

Conditions du programme

1. eMOVIES est ouvert à tous les établissements membres de l'OUI qui sont à jour dans leurs obligations de membre et qui cherchent à intégrer des modalités alternatives pour l'internationalisation de leurs étudiants(es) des premier, deuxième et troisième cycles.
2. L'invitation à adhérer à eMOVIES sera lancée périodiquement. Les ÉES intéressés à y participer devront fournir les informations nécessaires et remettre en temps et forme les documents officiels requis pour être inscrits formellement au programme. La mise à jour de l'offre académique virtuelle ou à distance pourra se faire jusqu'à deux fois par année à l'intérieur des délais établis.



3. Pour formaliser l'adhésion et la ratification de la participation à eMOVIES, il est nécessaire de compléter le formulaire électronique d'information institutionnelle et de faire parvenir à la Coordination de eMOVIES la lettre d'engagement institutionnel, dûment remplie selon le modèle défini et suivant les dates fixées. Il est aussi nécessaire de fournir l'information sur l'offre académique virtuelle ou à distance que chaque établissement participant mettra à la disposition du consortium.
4. La mobilité étudiante pourra se mettre en œuvre entre n'importe lequel des ÉES participants. Le catalogue des cours ou matières sera à la disposition de tous les établissements qui auront adhéré à eMOVIES en temps et forme.
5. Les cours sont dispensés à partir de l'environnement virtuel d'apprentissage (EVA) de l'établissement qui l'offre, selon le modèle pédagogique et technologique de l'établissement. Chaque ÉES participant devra identifier les cours ou matières qu'il mettra à disposition pour l'échange, les exigences d'admission et le nombre de places disponibles, ainsi que le mode d'attribution de manière équitable des places disponibles selon les demandes reçues. De plus, chaque ÉES participant devra gérer avec l'ÉES de destination la demande de places qu'il souhaitera utiliser pour son propre plan de mobilité.
6. Ce programme est ouvert aux étudiants(es) de premier, deuxième et troisième cycle inscrits(es) dans un ÉES-OUI participant à eMOVIES. Les étudiants(es) devront recevoir l'aval de leur ÉES d'origine et pourront être en train de suivre des programmes ou carrières en mode présentiel, semi-présentiel ou à distance dans leur établissement d'origine.
7. Un(e) étudiant(e) peut inscrire un maximum de deux (2) cours ou matières par session académique et peut les suivre dans deux ÉES différents. La session académique se réfère à la période d'étude de l'établissement d'origine de l'étudiant (semestre ou périodes spéciales comme l'été).
8. Un(e) étudiant(e) peut participer au programme d'échange eMOVIES lors de deux (2) sessions académiques maximum, avec lesquelles un étudiant peut suivre jusqu'à quatre (4) cours ou dans quatre (4) ÉES différents.
9. Chaque établissement de destination devra offrir à chaque élève participant(e) une introduction à l'éducation virtuelle ou à distance, ainsi qu'une formation sur les particularités et le fonctionnement de la plateforme virtuelle utilisée pour les cours, et les ressources disponibles pour le support technique et didactique.
10. L'établissement de destination ne chargera à l'étudiant(e) participant(e) à eMOVIES aucun coût relié à l'enregistrement, l'inscription et l'expédition de certificat académique, selon le cas.
11. L'étudiant(e) participant(e) au programme devra être inscrit(e) dans son établissement d'origine et son dossier académique ne devra faire mention d'aucune réserve, aussi bien au moment de présenter sa demande de participation à eMOVIES que durant la période académique où il (elle) suivra ses cours dans l'établissement de destination.

12. La gestion et le suivi des séjours académiques virtuels en lien avec eMOVIES seront sous la responsabilité des Bureaux des Relations internationales ou de l'instance désignée comme responsable des activités de mobilité académique dans l'ÉES d'origine. Un ÉES participant conservera le droit de désigner une autre instancia académique de son institution pourvu que celle-ci réalise les activités et assume les responsabilités qui y sont reliées.
13. Toutes les activités présentées par les ÉES-OUI participants et qui intégreront l'offre académique eMOVIES devront être 100% virtuelles ou à distance et ne pourront impliquer des activités présentielles ou requérir la présence physique des étudiants(es) dans l'établissement de destination. Cette condition englobe aussi les matériels didactiques et autres ressources associées aux cours ou matières offerts.
14. L'Établissement de destination devra informer l'étudiant(e) de toute situation en lien avec le (les) cours auquel (auxquels) il (elle) est inscrit(e), telle que: calendrier académique, date de début et de fin de la session, date des évaluations, horaire des rencontres synchrones et asynchrones, activités du programme, entre autres.

Exigences de participation

1. Être en train de suivre au moins la troisième session académique régulière de son programme d'études (pour les élèves de premier cycle).
2. Respecter les exigences de type académique et administratif définies par l'Établissement d'origine pour autoriser la participation à toute activité internationale.
3. Respecter les prérequis propres à chaque cours/matière auquel on désire participer (s'il y a lieu).
4. Il ne sera pas possible de s'enregistrer ou de suivre comme faisant partie du programme eMOVIES, une matière ayant été désapprouvée dans l'établissement d'origine.
5. Ne pas faire l'objet de sanctions académiques et/ou disciplinaires au moment de la candidature.

Engagements des établissements participants

Responsabilités de l'ÉES d'origine

1. Diffuser l'invitation à eMOVIES à l'intérieur de son établissement.
2. Identifier et accompagner les étudiants(es) intéressés(es) à participer au programme de mobilité virtuelle.
3. Donner un suivi continu aux étudiants(es) durant leur participation à eMOVIES.
4. Suivre les étudiants(es) participants(es) durant le processus de réinsertion une fois conclus le programme de mobilité virtuelle, et s'assurer de l'obtention des crédits des cours suivis.
5. Réaliser les démarches internes nécessaires en vue de reconnaître les crédits académiques



obtenus par l'étudiant(e) durant l'échange.

Responsabilités de l'ÉES de destination

1. Identifier les cours et/ou matières qui seront offerts à chaque session académique, ainsi que les exigences correspondantes et le nombre de places disponibles.
2. Faire connaître à la Coordination eMOVIES le catalogue des cours qu'il met à disposition pour l'échange, le nombre de places disponibles et les exigences spécifiques que doit remplir l'étudiant(e) pour chacun des cours offerts.
3. Allouer de manière responsable et équitable les places disponibles selon les demandes reçues.
4. Répondre en temps opportun et de manière constante aux étudiants(es) et à leurs établissements d'origine, en leur fournissant toute l'information nécessaire.
5. Donner un suivi continu aux étudiants(es) qui participent au programme.
6. Émettre le certificat ou la reconnaissance à ceux (celles) qui auront rempli les exigences du programme et obtenu des résultats satisfaisants dans leur(s) matière(s).
7. Envoyer les reconnaissances et/ou certificats (selon le cas) aux étudiants(es) dans un délai raisonnable.

Pour plus d'information

Coordination eMOVIES
emovies@oui-iohe.org